



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion  
et portant approbation des comptes de l'année 2024

Compte d'affectation spéciale  
Mission ministérielle

**Développement  
agricole et rural**



**2024**



## Note explicative

---

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> de l'article 54 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2024 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2024 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2024 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.



# Sommaire

---

<b>MISSION : Développement agricole et rural</b>	<b>7</b>
Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	9
Équilibre du compte et recettes	12
Récapitulation des crédits et des emplois	14
<b>PROGRAMME 775 : Développement et transfert en agriculture</b>	<b>17</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
1 – <i>Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences</i>	20
Présentation des crédits	22
Justification au premier euro	25
<i>Éléments transversaux au programme</i>	25
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	26
<i>Justification par action</i>	28
01 – Développement et transfert	28
02 – Fonction support	29
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	31
<b>PROGRAMME 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture</b>	<b>33</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	34
Objectifs et indicateurs de performance	36
1 – <i>Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale</i>	36
Présentation des crédits	39
Justification au premier euro	42
<i>Éléments transversaux au programme</i>	42
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	43
<i>Justification par action</i>	45
01 – Recherche appliquée et innovation	45
02 – Fonction support	47
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	49



MISSION  
**Développement agricole et rural**

---

## Présentation du compte

### TEXTES CONSTITUTIFS

Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 52.

### OBJET

Ce compte d'affectation spéciale retrace :

- en recettes : une fraction, égale à 100 %, du produit de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles prévue à l'article 302 bis MB du code général des impôts ;
- en dépenses : les opérations relatives au développement agricole et rural.

## Bilan de la programmation pluriannuelle

### BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission « Développement agricole et rural » (DAR) a pour objectif de favoriser et d'accompagner la transformation des systèmes agricoles ainsi que les transitions indispensables des filières et des territoires de manière à faire face aux défis sans précédent auxquels est confrontée l'agriculture. Il s'agit de renforcer la souveraineté alimentaire et la résilience de l'agriculture aux aléas économiques, au changement climatique et aux risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et en énergie, capables de stocker les gaz à effet de serre et favorables à la protection de la biodiversité.

Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR), dont le cadre stratégique a été renouvelé en 2021 (circulaire CAB/C2021-561). Le précédent programme, le PNDAR 2014-2020 – prolongé en 2021 – visait à soutenir l'orientation de l'agriculture française vers la triple performance économique, environnementale et sociale, en développant des systèmes agroécologiques qui replacent l'agronomie et l'écologie au cœur des systèmes de production.

Le PNDAR 2022-2027 doit permettre d'intensifier et massifier la transition agroécologique en combinant création de valeur économique et environnementale. Il doit conforter ces avancées en visant la diffusion plus large des connaissances et des méthodes en agroécologie, la conception d'innovations de rupture et l'adoption massive par les agriculteurs des approches innovantes. Il doit ainsi permettre de fournir des solutions aux principaux défis posés à l'agriculture. Riche d'ambitions renouvelées, il est désormais articulé autour de neuf thèmes et enjeux prioritaires.

La structuration unique des acteurs de la recherche et du développement pour le secteur agricole en France est une chance pour l'agriculture et constitue un facteur de compétitivité et de performance durable pour les exploitations agricoles. Le maillage du territoire et des filières par les acteurs du développement agricole et rural, qui ont développé leur capacité de travail en mode partenarial, est un facteur important de réussite de la massification de l'adoption des pratiques agroécologiques. Le PNDAR conforte le *continuum* entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement. Il permet de renforcer les synergies au sein de cet écosystème d'acteurs et de les mobiliser vers une amélioration des performances globales du secteur agricole.

Les moyens du compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) ont permis de traduire ces objectifs dans les orientations et actions des acteurs du développement agricole et rural à travers deux programmes budgétaires :

- Le programme 775 pour le volet « développement et transfert en agriculture » : il vise à orienter les structures chargées du conseil et de l'accompagnement des agriculteurs vers le développement, la diffusion et la mise en œuvre de systèmes de production innovants et triplement performants (performance économique, environnementale et sociale), en insistant particulièrement sur la mise en œuvre des principes agroécologiques. Il mobilise principalement le réseau des chambres d'agriculture, les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) et les organismes de sélection animale (OS). Il soutient l'émergence et l'animation de dynamiques collectives d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique de leur exploitation ;
- Le programme 776 pour le volet « recherche appliquée et innovation en agriculture » : il a pour objectif d'orienter les structures chargées de la recherche appliquée en agriculture vers la conception et la mise à disposition d'innovations finalisées nécessaires à la transition agroécologique et à la conduite des projets répondant aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR. En particulier, il soutient les projets contribuant à la reconception des systèmes agricoles classiques et/ou permettant la substitution d'intrants fossiles et de synthèse par des solutions fondées sur les principes de l'agroécologie. Il mobilise principalement le réseau des instituts techniques agricoles (ITA), en encourageant les dynamiques inter-instituts, ainsi que l'ensemble

des acteurs du *continuum* « recherche, enseignement et développement » dans le cadre de projets partenariaux.

En 2024, le CASDAR était doté d'un budget de 146 millions d'euros en AE et en CP ouverts en LFI, auxquels se sont ajoutés des reports de 2023, à hauteur de 29,8 M€ en AE et de 113,8 M€ en CP (arrêté du 8 mars portant report de crédits). A l'été 2024, le plafond de dépense du CASDAR a été revu à la baisse, avec une exécution plafonnée à 158,2 M€ en AE et de 154,4 M€ en CP.

S'agissant des recettes, la recette effective du CASDAR au 31 décembre 2024 s'élève à 151,86 M€, soit +5,86 M€ par rapport au plafond de dépenses défini en loi de finances initiale.

S'agissant des dépenses, la consommation en AE est de 99,7 % du plafond d'AE, et la consommation en CP représente 92,7 % du plafond de CP.

L'année 2024 a constitué la troisième année de mise en œuvre de la nouvelle programmation 2022-2027.

La mission a été mise en œuvre selon trois modalités principales :

- Des programmes pluriannuels, conduits en mode projet, qui permettent d'accompagner durablement les actions de recherche et d'innovation en faveur des transitions et de l'évolution des pratiques. Ils assurent un rôle central dans la détection des innovations de terrain, la capitalisation de connaissances, la consolidation des compétences, ainsi que la mobilisation massive des savoirs issus des travaux de recherche finalisée. En 2024, a été lancée une évaluation à mi-parcours de l'ensemble des programmes pluriannuels conduits dans le cadre de la mission. Cette évaluation permettra d'évaluer l'état de la mise en œuvre des actions, et le cas échéant, de revoir leurs cibles.
- Des projets sélectionnés dans le cadre d'appels à projets nationaux, qui permettent d'explorer dans un pas de temps restreint, des sujets nouveaux afin de produire des connaissances, outils ou méthodes appliqués à l'agriculture, de stimuler l'innovation partagée entre réseaux d'acteurs et le renforcement des collaborations entre types d'acteurs et entre les différentes filières et territoires, et enfin de déployer les innovations en identifiant des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier leur adoption par les agriculteurs. Dans le cadre de cette programmation 2022-2027, le paysage des appels à projets a été simplifié, avec la mise en œuvre d'appels à projets nationaux révisés, désormais au nombre limité de trois et opérés par FranceAgriMer : « Connaissances », « Co-innovations » et « Démultiplication ». Au total, en 2024, 122 projets ont été déposés sur ces appels à projets puis expertisés par les jurys. Le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire en a retenu 56.
- Des projets dits « commissionnés », pour répondre à des enjeux et besoins prioritaires, face à des problématiques d'actualité ou des situations d'urgence. Il s'agit notamment sur le programme 776 du projet Vitilience qui vise à renforcer la résilience des vignobles français face au changement climatique. Il s'agit également des projets ciblés par l'AMI « Transition et Souveraineté » lancé au mois de mai 2024. L'objectif de cet AMI est d'encourager l'émergence de solutions collectives innovantes accompagnant la transition des systèmes agricoles.

Enfin, une attention particulière a été portée à la mise en œuvre d'actions d'animation et de capitalisation transversale sur un ensemble de thématiques prioritaires, de manière à favoriser la coordination des travaux, à mesurer les avancées et à mobiliser l'ensemble des acteurs dans une logique de résultat.

## BILAN DES REFORMES

De nouvelles orientations ont été définies pour le programme national de développement agricole et rural (PNDAR) pour la période 2022-2027 (Circulaire CAB/C2021-561). L'ambition générale du PNDAR sur cette période est d'intensifier et de massifier la transition agroécologique en combinant création de valeur économique et environnementale.

Les principales réformes associées ont été engagées et mises en œuvre :

- Les priorités ont été recentrées sur un nombre volontairement réduit de neuf thèmes et enjeux prioritaires. L'intégralité des programmes et des projets ont été évalués et mis en œuvre en fonction de ces neuf thèmes et enjeux prioritaires, qui ont tous été investis ;
- Les règles administratives et budgétaires ont été harmonisées, pour tous les types d'actions soutenues par le CASDAR, en veillant à préserver la capacité de toutes les organisations, y compris les plus petites, à participer à ces actions. Par ailleurs, la mise en place de critères de performance a été initiée en 2023 lors de l'instruction des programmes annuels pour l'ensemble des familles concernées ;
- Les modalités d'évaluation et de suivi des programmes pluriannuels ont été révisées, avec un renforcement du fonctionnement en mode projet et une approche davantage tournée sur les résultats visés puis obtenus ainsi que sur le transfert aux utilisateurs, avec un allègement des documents demandés *a priori* pour chaque tranche annuelle, mais un regard plus exigeant *a posteriori* sur les livrables ;
- Le paysage des appels à projets a été simplifié, pour en assurer une meilleure lisibilité et en diminuer les coûts de gestion, avec la mise en place de trois appels à projets nationaux (au lieu de six précédemment) complémentaires entre eux et avec les autres financements publics, et l'harmonisation des modalités de gestion de ces appels par FranceAgriMer ;
- Un chantier a été lancé pour mieux mesurer l'impact des travaux conduits dans le cadre du PNDAR, en transposant la méthode ASIRPA (méthode basée sur l'analyse de l'impact sociétal et de la recherche), développée par l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), aux projets soutenus par le CASDAR. Une dizaine d'études de cas ont été conduites depuis 2022 : elles permettent d'objectiver et de mettre en évidence les impacts ex-post du soutien par le CASDAR, sur les neuf secteurs et territoires concernés par ces études. Enfin, en 2025, un guide méthodologique sera rédigé pour pouvoir multiplier les études de cas, qui seront à l'avenir coordonnées par des acteurs variés du développement agricole. A l'issue sera réalisée une méta-analyse transversale, dans le but d'évaluer le caractère non substituable des dispositifs financés par le CASDAR.

## Équilibre du compte et recettes

### ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
775 - Développement et transfert en agriculture		67 930 000 66 382 527	67 930 000 65 117 589	
776 - Recherche appliquée et innovation en agriculture		78 070 000 89 846 622	78 070 000 78 516 186	
<b>Total et solde</b>	<b>141 000 000</b> <b>151 865 352</b>	<b>146 000 000</b> <b>156 229 149</b>	<b>146 000 000</b> <b>143 633 774</b>	<b>-5 000 000</b> <b>+8 231 578</b>
<b>Solde cumulé du compte depuis sa création</b>				<b>+142 506 416</b>

(+ : excédent ; - : charge)

### ANALYSE DES ECARTS ENTRE LE SOLDE PREVU ET LE SOLDE REALISE

Le solde comptable au 31 décembre 2024 s'élève à 142 506 415,82 €, en hausse par rapport à 2023 (+8 231 578,01 €). Cette hausse est inférieure à ce qui était constaté entre 2022 et 2023 (+13 187 025 €). Elle s'explique notamment par le niveau élevé de recettes en 2024.

**RECETTES CONSTATEES ET JUSTIFICATION DES ECARTS**

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 - Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles	141 000 000	151 865 352	+10 865 352
03 - Recettes diverses ou accidentelles			
<b>Total</b>	<b>141 000 000</b>	<b>151 865 352</b>	<b>+10 865 352</b>

Compte tenu du compte prévisionnel de l'agriculture pour 2023 publié par l'INSEE et au regard du rythme d'encaissement, le ministère chargé de l'agriculture avait prévu que la recette dépasserait le plafond de la LFI. La recette 2024 s'est établie à 151 865 352 € soit un excédent de +5 865 352 € par rapport au plafond de dépense, et +10 865 352 € par rapport à la prévision de recette inscrite en LFI.

Ces crédits supplémentaires n'ont pas fait l'objet d'une ouverture en cours de gestion.

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2024 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2024 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>775 – Développement et transfert en agriculture</b>			
Prévision	77 401 959	102 757 435	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	67 930 000	67 930 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	9 471 959	34 827 435	
Exécution	66 382 527	65 117 589	
<b>776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture</b>			
Prévision	98 426 702	157 085 489	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	78 070 000	78 070 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	20 356 702	79 015 489	
Exécution	89 846 622	78 516 186	
<b>Total Prévision</b>	<b>175 828 661</b>	<b>259 842 924</b>	
<b>Total Exécution</b>	<b>156 229 149</b>	<b>143 633 774</b>	

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
775 – Développement et transfert en agriculture	60 480 000 63 642 346	67 930 000 66 382 527	60 480 000 62 145 166	67 930 000 65 117 589
01 – Développement et transfert	60 405 600 63 682 186	67 855 600 66 382 527	60 405 600 62 008 366	67 855 600 65 114 229
02 – Fonction support	74 400 -39 840	74 400 0	74 400 136 800	74 400 3 360
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	65 520 000 77 419 080	78 070 000 89 846 622	65 520 000 79 608 515	78 070 000 78 516 186
01 – Recherche appliquée et innovation	65 020 000 77 186 540	77 570 000 89 746 487	65 020 000 79 468 258	77 570 000 78 443 755
02 – Fonction support	500 000 232 540	500 000 100 135	500 000 140 257	500 000 72 430

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
775 – Développement et transfert en agriculture	60 480 000 63 642 346	67 930 000 66 382 527	60 480 000 62 145 166	67 930 000 65 117 589
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	74 400 -21 318	74 400 0	74 400 18 682	74 400 0
Titre 6. Dépenses d'intervention	60 405 600 63 663 664	67 855 600 66 382 527	60 405 600 62 126 484	67 855 600 65 117 589
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	65 520 000 77 419 080	78 070 000 89 846 622	65 520 000 79 608 515	78 070 000 78 516 186
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	500 000 17 190	500 000 32 945	500 000 6 842	500 000 127 707
Titre 6. Dépenses d'intervention	65 020 000 77 401 890	77 570 000 89 813 677	65 020 000 79 601 673	77 570 000 78 388 479
<b>Total</b>	<b>126 000 000</b> <b>141 061 426</b>	<b>146 000 000</b> <b>156 229 149</b>	<b>126 000 000</b> <b>141 753 681</b>	<b>146 000 000</b> <b>143 633 774</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	574 400 -4 127	574 400 32 945	574 400 25 524	574 400 127 707
Titre 6. Dépenses d'intervention	125 425 600 141 065 554	145 425 600 156 196 204	125 425 600 141 728 157	145 425 600 143 506 068

PROGRAMME 775  
**Développement et transfert en agriculture**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Philippe DUCLAUD

Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Le programme 775 finance le soutien aux actions de développement agricole et rural prévues à l'article L. 820-1 du code rural et de la pêche maritime. Conduites par les structures en charge du conseil aux agriculteurs, ces actions visent à assurer la diffusion, auprès des agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés par les Instituts et centres techniques agricoles.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) mène en ce sens une politique d'orientation et de soutien des structures chargées du conseil et de l'appui technique aux agriculteurs : les instituts et centres techniques agricoles (soutenus par le programme 776), les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles (La Coopération Agricole-LCA), les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage et certains organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) soutenus par le programme 775.

Le programme 775 est exécuté en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). Les orientations de la programmation 2022-2027 du PNDAR sont décrites dans la circulaire DGER/SDRICI2021-561.

L'orientation stratégique essentielle du PNDAR 2022-2027 est de « *contribuer à la souveraineté alimentaire et à la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agro-écologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients* ».

L'objectif est de faire évoluer les systèmes de production agricoles en utilisant les services écosystémiques de manière à rendre les exploitations moins dépendantes des intrants et de l'énergie, donc plus résilientes et plus compétitives à terme, tout en valorisant les externalités positives de l'agriculture pour l'environnement. L'enjeu, en s'appuyant sur l'agronomie, est d'améliorer les résultats techniques et économiques des exploitations tout en améliorant leur performance environnementale et en limitant la pression sur les ressources naturelles.

À cet objectif sont associés deux indicateurs de résultats du programme 775 :

- « Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits annuellement dans la base de donnée RD-Agri, par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) »;
- « Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000).

---

## RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

**OBJECTIF 1 : Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences**

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

### INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE	Nb	5 978	7 053	7 000	7 989	cible atteinte	9 000

#### Commentaires techniques

Mode de calcul : nombre de documents déposés par les bénéficiaires du programme 775 constatés sur la base de donnée RD-Agri en fin d'année N

Sources des données : La base de données RD-Agri est gérée par l'ACTA. Le MASA demandera à la fin de chaque année civile à l'ACTA de lui fournir la donnée « nombre de documents déposés par les chambres d'agriculture, les ONVAR et les GIEE sur le site RD-Agri au 31 décembre ».

### ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur « nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri, par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE » passe de 4 300 documents fin 2021 à 7 989 documents fin 2024, ce qui est légèrement supérieur à l'objectif cible du PAP 2024 (7000).

Une analyse fine des résultats montre que les ONVAR ont déposé moins de documents au 06/02/2025 qu'en 2023 (81 vs 248). On peut supposer que les ONVAR vont encore déposer des documents produits en 2024 d'ici le 31 mai 2025, date à laquelle sera comptabilisé, pour chaque organisme porteur de programme bénéficiaire du CASDAR, le nombre de livrables déposés sur RD-AGRI. Cet indicateur de performance par programme conditionne en effet depuis 2023 le déblocage de la réserve de performance représentant jusqu'à 4 % du montant de la subvention CASDAR au programme.

En tendance, l'augmentation régulière du nombre de documents déposés sur RD-Agri depuis 2022, début de l'actuelle programmation PNDAR-CASDAR, reflète les résultats des travaux menés dans le cadre des programmes financés par le programme 775.

**INDICATEUR****1.2 – Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)	Nb	25 370	28 580	30 500	31 604	cible atteinte	34 500

**Commentaires techniques**

**Mode de calcul** : nombre d'agriculteurs adhérents à un nouveau groupe en transition agro-écologique au cours de l'année N = somme des agriculteurs adhérents à un nouveau groupe en transition de toutes les régions de France.

**Sources des données** : Les DRAAF labellisent chaque année les nouveaux GIEE et groupes émergents et connaissent le nombre d'adhérents à chaque groupe. Le MASA demandera à la fin de chaque année civile à chaque DRAAF de lui fournir la donnée « Nombre d'agriculteurs impliqués dans de nouveaux groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000) au cours de l'année au 31 décembre ».

**ANALYSE DES RESULTATS**

**Le nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000)** passe de 19 000 agriculteurs fin 2020 à plus de 31 600 fin 2024. Cette augmentation du nombre d'agriculteurs en transition agro-écologique (plus de 12 600 en 4 ans) est le résultat des travaux menés par les bénéficiaires du programme 775 (Chambres d'agriculture et ONVAR) et des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture (DRAAF/DAAF) qui gèrent les appels à projets GIEE-30 000.

## Présentation des crédits

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Développement et transfert		67 855 600 66 382 527	<b>67 855 600</b> <b>66 382 527</b>	67 855 600
02 – Fonction support	74 400		<b>74 400</b> <b>0</b>	74 400
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>74 400</b>	<b>67 855 600</b>	<b>67 930 000</b>	<b>67 930 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+9 471 959 (hors titre 2)		+9 471 959	
Total des AE ouvertes	77 401 959 (hors titre 2)		77 401 959	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>66 382 527</b>	<b>66 382 527</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Développement et transfert		67 855 600 65 114 229	<b>67 855 600</b> <b>65 114 229</b>	67 855 600
02 – Fonction support	74 400	3 360	<b>74 400</b> <b>3 360</b>	74 400
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>74 400</b>	<b>67 855 600</b>	<b>67 930 000</b>	<b>67 930 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+34 827 435 (hors titre 2)		+34 827 435	
Total des CP ouverts	102 757 435 (hors titre 2)		102 757 435	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>65 117 589</b>	<b>65 117 589</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023				
01 – Développement et transfert			60 405 600	63 682 186	60 405 600	60 405 600 63 682 186
02 – Fonction support	74 400	-21 318		-18 522	74 400	74 400 -39 840
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>74 400</b>		<b>60 405 600</b>		<b>60 480 000</b>	<b>60 480 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>-21 318</b>		<b>63 663 664</b>		<b>63 642 346</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023				
01 – Développement et transfert			60 405 600	62 008 366	60 405 600	60 405 600 62 008 366
02 – Fonction support	74 400	18 682		118 118	74 400	74 400 136 800
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>74 400</b>		<b>60 405 600</b>		<b>60 480 000</b>	<b>60 480 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>18 682</b>		<b>62 126 484</b>		<b>62 145 166</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommées* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	-21 318	74 400	0	18 682	74 400	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	74 400	0	0	74 400	0
Subventions pour charges de service public	-21 318	0	0	18 682	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	63 663 664	67 855 600	66 382 527	62 126 484	67 855 600	65 117 589
Transferts aux entreprises	48 744 760	0	43 415 586	48 155 067	0	44 689 793
Transferts aux autres collectivités	14 918 904	67 855 600	22 966 942	13 971 417	67 855 600	20 427 796
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>67 930 000</b>			<b>67 930 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+9 471 959			+34 827 435	
<b>Total*</b>	<b>63 642 346</b>	<b>77 401 959</b>	<b>66 382 527</b>	<b>62 145 166</b>	<b>102 757 435</b>	<b>65 117 589</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/03/2024		9 471 959		34 827 435				
<b>Total</b>		<b>9 471 959</b>		<b>34 827 435</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>9 471 959</b>		<b>34 827 435</b>				

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement et transfert		67 855 600 66 382 527	67 855 600 66 382 527		67 855 600 65 114 229	67 855 600 65 114 229
02 – Fonction support		74 400	74 400 0		74 400 3 360	74 400 3 360
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>67 930 000</b>	<b>67 930 000</b>	<b>0</b>	<b>67 930 000</b>	<b>67 930 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+9 471 959	+9 471 959		+34 827 435	+34 827 435
Total des crédits ouverts	0	77 401 959	77 401 959	0	102 757 435	102 757 435
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>66 382 527</b>	<b>66 382 527</b>	<b>0</b>	<b>65 117 589</b>	<b>65 117 589</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+11 019 432	+11 019 432		+37 639 846	+37 639 846

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les crédits ouverts en loi de finances initiales 2024 à hauteur de 67 930 000 € AE = CP ont été majorés par des reports de crédits 2023 sur 2024 pour 9 471 959 € en AE et 34 827 435 € en CP. Les crédits ouverts sur le programme se sont donc élevés à 77 401 959 € en AE et 102 757 435 € en CP.

Par rapport aux ressources disponibles, on constate une sous-exécution de 11 019 432 € en AE et 37 639 846 € en CP. L'exécution s'établit à 66 382 527 € en AE et 65 117 589 € en CP.

#### PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	62 930 000	62 930 000	0	62 930 000	62 930 000
Amendements	0	+5 000 000	+5 000 000	0	+5 000 000	+5 000 000
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>67 930 000</b>	<b>67 930 000</b>	<b>0</b>	<b>67 930 000</b>	<b>67 930 000</b>

## Dépenses pluriannuelles

### SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>77 401 959</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>102 757 435</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>66 382 527</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>65 117 589</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>13 170 133</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>11 019 432</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>51 947 456</b>

### RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>23 327 628</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>23 327 628</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>13 170 133</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>10 157 495</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>66 382 527</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>51 947 456</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>14 435 071</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024</b> (R6 = R4 + R5) <b>24 592 567</b>
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>17 751 460</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>6 841 106</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant du reste à payer du programme 775 au 31 décembre 2024 est de 24 592 567 €. La part relevant d'appels à projets est de 5 521 353,2 € soit 22,4 %. Le reste relève des programmes annuels qui sont payés en année n+1 au vu d'un compte rendu de réalisation du programme de l'année n, d'actions d'accompagnement de programmes et de crédits de la fonction support du programme 775 (frais de fonctionnement et de contrôle de l'affectation des crédits).

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Développement et transfert

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Développement et transfert		67 855 600 66 382 527	<b>67 855 600</b> <b>66 382 527</b>		67 855 600 65 114 229	<b>67 855 600</b> <b>65 114 229</b>

En 2024, 66 382 527 € en AE et 65 114 229 € en CP ont été exécutés sur le programme 775

Ces crédits ont financé les mesures suivantes :

- **Les programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de Chambres d'agriculture France, établissement tête du réseau.** Dans ce cadre, les chambres d'agriculture assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agro-écologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture associent les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région (coopératives agricoles, fédération régionale des CUMA, autres acteurs spécifiques en fonction des régions).

A ce titre, 40 414 391 € en AE et 40 044 390 € en CP ont été versés.

Un retrait d'engagement juridique sur année antérieure a été opéré sur ce dispositif pour 71 947 €.

- **Les programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR).** Les organismes concernés sélectionnés à la suite d'un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes, par exemple pour limiter les risques liés au changement climatique dans les exploitations agricoles. Les crédits versés s'élèvent à 7 935 288 € en AE et 7 818 174 € en CP.

- **Les programme tendant à favoriser le progrès génétique animal** mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage pour un montant de 8 170 316 € en AE et 8 102 019 € en CP ;

Un retrait d'engagement juridique sur année antérieure a été opéré sur ce dispositif pour 171 164 €.

- **Des appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)** pour un montant de 5 930 403 AE = CP ;

- **Des appels à projets nationaux (REFLEX et Inter-ONVAR** pour respectivement 2 333 659 € en AE / 2 018 595 € en CP et 1 395 733 € en AE / 1 099 280 € en CP) : dans un souci de transversalité et de décloisonnement des réseaux, les différents bénéficiaires du CASDAR sont mobilisés afin de répondre collectivement à ces appels à projets, qui visent respectivement à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre chambres d'agriculture et à renforcer la coopération entre ONVAR. L'appel à projet inter-ONVAR porte sur les thématiques du renouvellement des générations, de la relocalisation des productions agricoles, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique des exploitations agricoles.

Un retrait d'engagement juridique sur année antérieure a été opéré sur ce dispositif pour 315 064 €.

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	67 855 600	66 382 527	67 855 600	65 114 229
Transferts aux entreprises		43 415 586		44 689 793
Transferts aux autres collectivités	67 855 600	22 966 942	67 855 600	20 424 436
<b>Total</b>	<b>67 855 600</b>	<b>66 382 527</b>	<b>67 855 600</b>	<b>65 114 229</b>

Il existe une erreur d'imputation sur les transferts aux autres collectivités. En effet, l'ensemble des dépenses d'intervention relève des transferts aux entreprises (Agence des services et de paiement et FranceAgriMer notamment).

**ACTION****02 – Fonction support**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Fonction support		74 400	<b>74 400</b> <b>0</b>		74 400 3 360	<b>74 400</b> <b>3 360</b>

Les crédits de cette sous-action financent habituellement les actions support du programme 775 telles que les dépenses de fonctionnement du programme. Il s'agit principalement des frais de logistique afférents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes et projets (organisation de réunions techniques, frais de déplacements d'experts et des membres de commissions et jurys, stages, formations...) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluations externes...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État.

En 2024 cette fonction support a été mobilisée à hauteur de :

- 0 € en AE
- 3 360 € en CP.

## ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	74 400		74 400	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	74 400		74 400	
Titre 6 : Dépenses d'intervention				3 360
Transferts aux autres collectivités				3 360
<b>Total</b>	<b>74 400</b>		<b>74 400</b>	<b>3 360</b>

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>41 102 600</b>	<b>41 112 611</b>	<b>41 931 708</b>	<b>41 931 708</b>	<b>43 586 750</b>	<b>43 260 958</b>
Transferts	41 102 600	41 112 611	41 931 708	41 931 708	43 586 750	43 260 958
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>7 998 421</b>	<b>6 604 152</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 341 480</b>	<b>8 102 019</b>
Transferts	7 998 421	6 604 152	8 000 000	8 000 000	8 341 480	8 102 019
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>		<b>18 682</b>				
Subventions pour charges de service public		18 682				
<b>Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)</b>	<b>6 720</b>	<b>3 360</b>				<b>3 360</b>
Transferts	6 720	3 360				3 360
<b>Total</b>	<b>49 107 741</b>	<b>47 738 806</b>	<b>49 931 708</b>	<b>49 931 708</b>	<b>51 928 230</b>	<b>51 366 337</b>
Total des subventions pour charges de service public		18 682				
Total des transferts	49 107 741	47 720 124	49 931 708	49 931 708	51 928 230	51 366 337

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

Les crédits du programme 775 ont été payés auprès des opérateurs dans le cadre suivant :

- **Agence de Services et de Paiement** pour la mise en œuvre :

- des programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture pour un montant de 37,330 M€.  
Les chambres d'agriculture assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier la transition écologique ;
- des appels à projets régionaux portés par les DRAAF et DAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour un montant de 5,93 M€.

- **FranceAgriMer** pour la mise en œuvre du programme « Génétique Animale » tendant à favoriser le progrès génétique animal par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage pour un montant de 8,102 M€.



PROGRAMME 776

**Recherche appliquée et innovation en agriculture**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Benoît BONAIME

Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Dans un objectif de renforcement de la souveraineté du secteur agricole, le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », piloté par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), vise à accompagner la reconception des systèmes agricoles vers l'agroécologie en orientant l'action des acteurs de la recherche appliquée, et en renforçant le *continuum* entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement pour produire et diffuser des connaissances et outils actionnables par les agriculteurs.

Il contribue à mettre en œuvre à grande échelle une transformation agroécologique des systèmes agricoles associée à des transitions au niveau des filières et des territoires en s'appuyant sur des connaissances et des innovations éprouvées et adaptées aux différents contextes locaux et à leurs évolutions. Dans ce cadre, il soutient leur conception, leur mise à disposition et leur adoption par les agriculteurs, en mobilisant de manière coordonnée les acteurs de la recherche, de l'enseignement et du développement agricole, en cohérence avec les orientations définies dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). Il constitue en cela un instrument fondamental de l'intensification et de la massification de la transition agroécologique.

Le PNDAR permet le financement d'actions structurantes sur la période 2022-2027 avec pour objectif d'accompagner durablement l'émergence, la diffusion et l'adoption des innovations appliquées à l'agriculture. C'est l'objet du soutien apporté par le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » aux programmes pluriannuels des instituts techniques agricoles (ITA). Ces structures sont qualifiées par le ministère chargé de l'agriculture pour leur capacité à mobiliser des compétences au service des différentes filières et développer des activités de recherche appliquée d'intérêt général permettant d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles dans une perspective de transition agroécologique.

L'année 2024 a constitué la troisième année de mise en œuvre de la nouvelle programmation du PNDAR 2022-2027, reposant notamment sur les 19 instituts techniques agricoles qualifiés et l'ACTA, en tant que structure nationale de coordination.

Le financement apporté par le programme 776 vise à constituer un effet levier et à assurer une émulation et une mobilisation de l'ensemble des acteurs du *continuum* recherche, enseignement et développement pour élargir le spectre des innovations, favoriser les collaborations entre ces organismes et les acteurs économiques et ainsi accélérer l'adoption de ces nouvelles connaissances sur le terrain.

Dans ce cadre, le programme 776 a financé en 2024 des actions de recherche appliquée qui peuvent être réparties selon quatre modalités : les programmes pluriannuels mis en œuvre par des ITA qualifiés (54 % des financements programmés pour 2024), des appels à projets (36 %), des projets commissionnés sur des problématiques constituant des priorités d'actualité (8 %) et des actions transversales qui permettent de coordonner des travaux sur des thématiques prioritaires (moins de 1 %).

En 2024, la troisième tranche du financement des programmes pluriannuels des ITA et inter-instituts s'est élevée à 49 M€. Ce mode de financement concerne des actions de recherche appliquée structurantes à moyen et long termes développées par les ITA. L'instruction de ces programmes par la DGER a permis de s'assurer que les actions ont été mises en œuvre conformément aux programmes pluriannuels et aux orientations du PNDAR.

Depuis 2022, le paysage des appels à projets a été simplifié avec la mise en place d'un nombre plus limité d'appels (« Connaissance », « Co-innovation » et « Démultiplication ») et avec des modalités administratives et financières communes afin d'assurer leur lisibilité vis-à-vis des acteurs de la recherche et du développement agricole et d'en diminuer les coûts de gestion. L'instruction, avec l'organisation de jurys indépendants composés d'experts, a été déléguée par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire à FranceAgriMer. Ces appels à projets ont été reconduits pour une troisième année en 2024 et renforcés pour un montant total de 31,6 M€ de subvention attribué en 2024.

Les projets déposés devaient répondre obligatoirement aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR et en premier lieu se réaliser à une échelle nationale. Deux priorités thématiques pour 2024 avaient aussi été annoncées, portant sur la biodiversité dans les systèmes agricoles à différentes échelles, notamment en favorisant les complémentarités élevage-culture, et sur l'accompagnement des prises de risques et des investissements des agriculteurs dans le déploiement et l'expérimentation d'innovations visant à améliorer la résilience de l'agriculture française face aux défis climatiques (adaptation et atténuation). L'évaluation des projets a été réalisée par des jurys scientifiques et techniques spécifiques et la désignation finale des lauréats a été faite par le ministère chargé de l'agriculture sur la base de cette évaluation.

Les programmes annuels et les appels à projets sont complétés par un dispositif de projets commissionnés ayant pour objectif de répondre de manière réactive à des problématiques prioritaires d'actualité ou des situations d'urgence, à hauteur de 7,5 M€ en 2024 pour le projet « Démonstrateurs régionaux Vigne : Vitilience » qui soutient l'émergence d'un réseau de sites de démonstration de l'adaptation au changement climatique dans les bassins viticoles.

Enfin, le programme 776 a également financé des actions transversales de coordination et de mutualisation des travaux sur certaines thématiques ou filières.

L'effet levier constitué par le financement du programme 776 vise également à décrocher d'autres financements, nationaux ou européens. En 2024, les ITA ont poursuivi leur participation au programme cadre « Horizon Europe », en particulier dans le cadre de projets multi-acteurs. Les résultats du réseau des ITA sur les appels à projets Horizon Europe du Cluster 6 ont eu un taux de succès de 29 %.

## RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale**

INDICATEUR 1.1 : Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

INDICATEUR 1.2 : Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

INDICATEUR 1.3 : Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale

### INDICATEUR

1.1 – Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de succès du réseau ACTA-ITA dans le cadre du Programme cadre recherche & développement au niveau de l'Union européenne	%	34	48	34	29	absence amélioration	35
Subvention prévisionnelle UE attribuée à des membres du réseau ACTA-ITA dans le cadre de ces projets.	M€	5,86	4,8	4	2.7	absence amélioration	4

#### Commentaires techniques

Les données relatives aux deux sous-indicateurs sont fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le taux de succès du réseau ACTA-ITA rapporte le nombre annuel de projets lauréats dans le cadre des appels à projets relevant des clusters dont l'ACTA et/ou les ITA sont partenaires au nombre de projets déposés.

La subvention prévisionnelle indique la valeur absolue de la somme des subventions prévisionnelles attribuées.

#### ANALYSE DES RESULTATS

Les cibles des indicateurs témoignant de la capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen sont partiellement atteintes en 2024. Les résultats des appels à projets Horizon Europe 2023 du cluster 6 restent positifs pour le réseau ACTA, malgré une baisse par rapport aux réalisations de l'année 2023.

Les ITA participent à 9 projets financés : 2 sur la destination « Farm to Fork », 1 sur la destination « Climat », 4 sur la destination « Gouvernance », 1 sur la mission « Sol » et 1 financement en « cascade funding ». Les financements décrochés par 5 ITA sur cette vague d'appels à projets, à date, s'élèvent à 2,7 M€ pour un taux de succès de 29 % (9 projets financés pour 31 projets déposés).

Bien que le taux de succès et les montants mobilisés soient inférieurs à la cible 2024 et aux résultats obtenus sur les années précédentes, il convient cependant de toujours considérer la variabilité intra-annuelle des résultats issus des appels à projets du Programme Cadre de Recherche et d'Innovation européen dans l'analyse des résultats passés et la projection des résultats sur les années à venir.

En outre, il convient de noter que ces données ne reflètent pas la totalité du bilan 2024 : 5 projets déposés par les ITA sont encore en attente de réponse (dont 1 projet sur liste de réserve) sur les 31 projets déposés.

Enfin, il faut souligner la bonne performance des ITA qui ont décroché 2 projets en coordination dans la destination « gouvernance » du Cluster 6, et la participation dans un projet en partenariat sur la mission « Sol » sur un appel à projet fortement compétitif (55 projets concurrents déposés).

A la lumière de ces éclairages, ces résultats continuent de démontrer la qualité des projets soumis et des collaborations établies, l'ampleur du réseau partenarial tissé par le réseau ACTA et les compétences acquises par les équipes des instituts techniques et de l'ACTA, et montrent les résultats permis par le renforcement par l'ACTA des capacités d'appui et de coordination pour le montage de projets.

Les objectifs cibles en 2024 sont donc maintenus pour 2025, avec 35 % de succès et 4 M€ de subvention prévisionnelle.

Ces derniers constituent des cibles ambitieuses au regard de la moyenne des taux de succès des organismes de R&I français dans le cadre du programme Horizon Europe, mais aussi parce que le taux de succès de 48 % obtenu en 2023 exprime une sur-performance exceptionnelle du réseau des ITA.

## INDICATEUR

### 1.2 – Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre total d'articles publiés par le réseau des ITA et l'ACTA	Nb	8 380	7 166	9 000	6 440	absence amélioration	9 200

#### Commentaires techniques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

L'indicateur somme le nombre d'articles publiés chaque année dans la presse nationale, dans des revues à comité de lecture, sur les sites web des ITA, le nombre de publications et posters dans les actes de colloques et le nombre de livres et brochures publiés.

La méthode de calcul de cet indicateur a été revue avec la nouvelle programmation 2022-2027 : un important travail d'harmonisation a été conduit entre les instituts techniques pour redéfinir les indicateurs et affiner leur définition. Les indicateurs relatifs à la presse papier et numérique ont été modifiés pour ne mesurer que les articles suffisamment détaillés pour permettre une réelle diffusion des résultats et références acquises dans le réseau.

## ANALYSE DES RESULTATS

La diffusion des travaux et de leurs résultats auprès des agriculteurs, des conseillers agricoles et autres techniciens constitue un enjeu majeur pour rendre concrètes les innovations financées avec l'appui du programme 776. Les activités de transfert des instituts techniques agricoles prennent des formes variées (formation, colloques, réunions, diffusion écrite, outils d'aide à la décision) et empruntent divers canaux de diffusion. Cet indicateur concernant la diffusion d'articles reflète la capacité du réseau ACTA-ITA à diffuser largement les résultats obtenus via les médias traditionnels et numériques.

L'indicateur pour l'année 2024 enregistre pour la deuxième année une diminution par rapport à l'année précédente. La perte de vitesse des supports traditionnels sur papier se poursuit avec une baisse notable des ouvrages et brochures techniques (-30 % par rapport à 2023 et -65 % depuis 2022). La publication d'articles dans la presse nationale est équivalente à celle de l'année dernière, tandis que les articles numériques ont légèrement diminué. Ceci peut s'expliquer par le fait que plusieurs instituts ont revu leur stratégie de publication à l'occasion de la refonte de leur site internet en privilégiant la qualité des articles mis en ligne à la quantité avec des articles plus conséquents.

On note également une augmentation de 26 % du nombre d'articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture à portée nationale et internationale. Cette évolution globale à la baisse traduit aussi sans doute le tournant pris par les instituts techniques, qui privilégient de nouveaux supports de communication, en particulier les réseaux sociaux pour mettre en valeur leurs résultats.

## INDICATEUR

### 1.3 – Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de participants à des journées techniques ou formations organisées par l'ACTA ou les ITA	Nb	75 000	109 600	80 000	101 880	cible atteinte	105 000
Nombre de visites sur les sites internet animés par l'ACTA ou les ITA	Nb	5 000 000	5 915 000	5 500 000	6 405 000	cible atteinte	6 000 000

#### Commentaires techniques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le sous-indicateur 1 correspond à la somme du nombre annuel de participants à des journées techniques, colloques et visites d'essai ou formations organisés par les ITA.

Le sous-indicateur 2 correspond au nombre annuel de sessions sur les sites internet et sur les webinaires et chaînes vidéos. Son mode de calcul a été revu pour être plus précis et coïncider avec les outils de mesure utilisés, du type Google Analytics ou autre. En ne mesurant plus que les sessions enregistrées, il élimine les connexions réalisées par des robots et qui n'aboutissent pas.

## ANALYSE DES RESULTATS

Ces indicateurs, qui reflètent la capacité du réseau ACTA-ITA à communiquer directement sur les résultats obtenus auprès des conseillers agricoles, des techniciens et des agriculteurs, fluctuent d'une année à l'autre. En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, une progression régulière était attendue.

La fréquentation des rencontres et journées techniques a été légèrement inférieure à 2023 malgré un nombre plus important d'évènements proposés. Ceci est à relier au fait qu'en 2023 ont eu lieu une ou deux manifestations exceptionnelles de grande ampleur (par ex. Désherb'Avenir) qui n'ont pas été reproduites en 2024.

Le nombre de sessions de formation dispensées a connu un tassement par rapport à 2023 qui était une année particulièrement faste par rapport à 2022 (+31 %).

Les sites internet sont des vecteurs incontournables de diffusion et transfert des références acquises par le réseau des ITA. L'indicateur relatif à la fréquentation des sites internet est lié aux outils de suivi mis en place. Cet indicateur a connu une progression en 2024 de l'ordre de 9 %, ce qui témoigne ici également de la capacité du réseau à communiquer. Plusieurs instituts ont opéré des changements en profondeur de leurs sites internet et revu leur stratégie de publication, qui semble payante puisque le nombre de sessions a progressé.

## Présentation des crédits

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2024 Consommation 2024		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
01 – Recherche appliquée et innovation	-14 971	77 570 000 89 761 458	<b>77 570 000</b> <b>89 746 487</b>	77 570 000
02 – Fonction support	500 000 47 916	52 219	<b>500 000</b> <b>100 135</b>	500 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>500 000</b>	<b>77 570 000</b>	<b>78 070 000</b>	<b>78 070 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+20 356 702 (hors titre 2)	+20 356 702	
Total des AE ouvertes		98 426 702 (hors titre 2)	98 426 702	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>32 945</b>	<b>89 813 677</b>	<b>89 846 622</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2024 Consommation 2024		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
01 – Recherche appliquée et innovation	106 982	77 570 000 78 336 773	<b>77 570 000</b> <b>78 443 755</b>	77 570 000
02 – Fonction support	500 000 20 725	51 706	<b>500 000</b> <b>72 430</b>	500 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>500 000</b>	<b>77 570 000</b>	<b>78 070 000</b>	<b>78 070 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+79 015 489 (hors titre 2)	+79 015 489	
Total des CP ouverts		157 085 489 (hors titre 2)	157 085 489	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>127 707</b>	<b>78 388 479</b>	<b>78 516 186</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023				
01 – Recherche appliquée et innovation			65 020 000	77 186 540	65 020 000	65 020 000 77 186 540
02 – Fonction support	500 000	17 190		215 350	500 000	500 000 232 540
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>500 000</b>		<b>65 020 000</b>		<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>17 190</b>	<b>77 401 890</b>			<b>77 419 080</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023				
01 – Recherche appliquée et innovation			65 020 000	79 468 258	65 020 000	65 020 000 79 468 258
02 – Fonction support	500 000	6 842		133 415	500 000	500 000 140 257
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>500 000</b>		<b>65 020 000</b>		<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>6 842</b>	<b>79 601 673</b>			<b>79 608 515</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	17 190	500 000	32 945	6 842	500 000	127 707
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 190	500 000	47 916	6 842	500 000	20 725
Subventions pour charges de service public	0	0	-14 971	0	0	106 982
Titre 6 – Dépenses d'intervention	77 401 890	77 570 000	89 813 677	79 601 673	77 570 000	78 388 479
Transferts aux entreprises	138 420	0	145 743	110 736	0	116 594
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	0	4 000	0	102 346
Transferts aux autres collectivités	77 263 470	77 570 000	89 667 934	79 486 937	77 570 000	78 169 539
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>78 070 000</b>			<b>78 070 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+20 356 702			+79 015 489	
<b>Total*</b>	<b>77 419 080</b>	<b>98 426 702</b>	<b>89 846 622</b>	<b>79 608 515</b>	<b>157 085 489</b>	<b>78 516 186</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/03/2024		20 356 702		79 015 489				
<b>Total</b>		<b>20 356 702</b>		<b>79 015 489</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>20 356 702</b>		<b>79 015 489</b>				

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Recherche appliquée et innovation		77 570 000 89 746 487	77 570 000 89 746 487		77 570 000 78 443 755	77 570 000 78 443 755
02 – Fonction support		500 000 100 135	500 000 100 135		500 000 72 430	500 000 72 430
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>78 070 000</b>	<b>78 070 000</b>	<b>0</b>	<b>78 070 000</b>	<b>78 070 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+20 356 702	+20 356 702		+79 015 489	+79 015 489
Total des crédits ouverts	0	98 426 702	98 426 702	0	157 085 489	157 085 489
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>89 846 622</b>	<b>89 846 622</b>	<b>0</b>	<b>78 516 186</b>	<b>78 516 186</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+8 580 080	+8 580 080		+78 569 303	+78 569 303

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	78 070 000	78 070 000	0	78 070 000	78 070 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>78 070 000</b>	<b>78 070 000</b>	<b>0</b>	<b>78 070 000</b>	<b>78 070 000</b>

Les crédits de la LFI 2024 d'un montant de 78 070 000 € en AE et en CP ont été complétés, en cours de gestion, à hauteur de 20 356 702 € en AE et de 79 015 489 € en CP au titre des reports de crédits 2023 sur 2024 ouverts par arrêté du 8 mars 2024 portant report de crédits.

### Dépenses pluriannuelles

#### SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>98 426 702</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>157 085 489</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>89 846 622</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>78 516 186</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>0</b>	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024</i> (P3 = P2 – P4) <b>17 452 569</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>8 580 080</b>	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024</i> (P4) <b>61 063 617</b>

#### RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>56 253 500</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>0</b>					
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) <b>56 253 500</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) <b>17 452 569</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 – P3) <b>38 800 931</b>
	AE engagées en 2024 (E2) <b>89 846 622</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>61 063 617</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 – P4) <b>28 783 005</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024</b> (R6 = R4 + R5) <b>67 583 936</b>
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>16 414 162</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 – P5) <b>51 169 774</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer au 31 décembre 2024 s'élèvent à 67 583 936 € contre 56 253 500 € en 2023. Leur hausse est liée à l'augmentation du plafond au bénéfice des projets pluriannuels.

Aussi, ils correspondent à hauteur de 57 095 408 € soit 84,48 % au restant dû sur les projets pluriannuels engagés les années antérieures. En effet, des seconds versements sont prévus en cours de projet et le paiement du solde est réalisé à la remise de justificatifs techniques et financiers.

La part des soldes des programmes annuels dont les programmes Inter instituts des ITA représente 13,95 % soit 9 430 037 €, celle des actions d'accompagnement est de 1,25 % soit 844 851 €. Le reliquat des dépenses de fonctionnement est de moins de 1 % et s'élève à 213 640 €.

*Justification par action***ACTION****01 – Recherche appliquée et innovation**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Recherche appliquée et innovation		77 570 000 89 746 487	77 570 000 89 746 487		77 570 000 78 443 755	77 570 000 78 443 755

Le montant indiqué en AE de 89 746 487 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré de 930 226 € correspondant aux retraits d'engagements sur années antérieures effectués lors de l'instruction de soldes des programmes et des projets. En application de l'article 160 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et de la partie 8 du recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État, le montant de ces retraits a été rendu indisponible.

La consommation effective en AE est de 90 676 714 € et de 78 443 755 € en CP.

Les crédits de l'action 01 ouverts en LFI de 77 570 000 en AE et en CP ont été complétés par l'ouverture des reports des crédits 2023 sur 2024 à hauteur de 20 356 702 € en AE et de 79 015 489 € en CP.

**Ainsi, les ressources 2024 disponibles sur l'action 01 ont été initialement de 97 926 702 € en AE et de 156 585 489 € en CP.**

La sous-exécution est de 7 249 988 € en AE et de 78 141 734 € en CP soit un taux de consommation respectif de 92,59 % en AE et de 50 % en CP.

Les programmes des instituts techniques agricoles ainsi que les appels à projets et les actions transversales prévus dans la programmation du PNDAR 2024 ont été engagés dans leur quasi intégralité. S'agissant des projets commissionnés, seul le projet Vitilience a été engagé.

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-14 971		106 982
Subventions pour charges de service public		-14 971		106 982
Titre 6 : Dépenses d'intervention	77 570 000	89 761 458	77 570 000	78 336 773
Transferts aux entreprises		145 743		116 594
Transferts aux collectivités territoriales				102 346
Transferts aux autres collectivités	77 570 000	89 615 715	77 570 000	78 117 833
<b>Total</b>	<b>77 570 000</b>	<b>89 746 487</b>	<b>77 570 000</b>	<b>78 443 755</b>

La mise en œuvre des nouvelles orientations de la programmation PNDAR 2022-2027 s'articule autour de 9 thèmes prioritaires, contre 21 pour le PNDAR précédent.

L'ensemble des dispositifs du PNDAR, dont les programmes pluriannuels et les appels à projets, sont orientés pour servir ces priorités thématiques, avec des démarches contribuant à la reconception des systèmes et/ou à la recherche d'alternatives, et qui soient autant que possible multi-acteurs, inter-filières et territorialisées.

Des mesures de simplifications ont été introduites, avec en particulier une redéfinition des périmètres des appels à projets (AAP) nationaux, qui ne sont plus qu'au nombre de 3 dans un souci de lisibilité.

Dans ce cadre rénové et dans la continuité de l'année 2023, les dispositifs financés en 2024 ont été les suivants :

- Les programmes annuels et les programmes inter instituts mis en œuvre par les instituts techniques agricoles en 2024 à hauteur de 49 070 798 € en AE et 39 256 639 € en CP.

La programmation 2022-2027 du PNDAR a vu l'émergence, en 2022, de 5 programmes pluriannuels inter-instituts avec pour objectif de traiter en inter-filières les problématiques liées :

- aux réseaux d'élevage mené par l'Institut de l'élevage (IDELE) ;
- à l'atteinte de la multiperformance des systèmes de production en valorisant les synergies entre ateliers et entre acteurs (MULTIPERF) porté par ARVALIS (Institut du végétal) ;
- à la mobilisation du levier du numérique pour soutenir la conception, le déploiement, le pilotage et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants mené par l'ACTA ;
- aux synergies pour la production et le transfert de références entre les modes de production Bio et non Bio porté par l'ACTA ;
- à l'atténuation du changement climatique dans les systèmes agricoles français mené par l'IDELE.

Le financement 2024 de ces programmes inter-instituts a été de 7 008 688 € en AE et de 7 292 784 € en CP.

- La mise en œuvre par FranceAgriMer de trois appels à projets (AAP) nationaux révisés « Connaissances », « Co-innovation » et « Démultiplication ».

Le financement s'est porté à 31 604 902 € en AE et à 15 580 553 € en CP, dont une partie a permis de financer des projets sur listes complémentaires des appels à projets 2023 (à hauteur de 6 530 205 € en AE et 5 550 674 € en CP).

L'appel à projets relatif au plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble opéré par FranceAgriMer a été renouvelé à hauteur de 900 000 € en AE et de 765 000 € en CP.

- La prolongation sur les années 2025 de 11 projets de réseaux mixtes technologiques, pour un financement complémentaire de 659 227 € en AE et de 197 768 € en CP.

À travers les dispositifs de projets commissionnés, il a été financé :

- Le projet « Démonstrateurs régionaux Vigne : Vitilience » qui soutient l'émergence d'un réseau de sites de démonstration de l'adaptation au changement climatique dans les bassins viticoles à hauteur de 7 440 996 € en AE et 4 916 299 € en CP ;
- L'animation par l'Institut Technique de la Betterave (ITB) du plan national de recherche et d'innovation (PNRI) « Vers des solutions opérationnelles contre la jaunisse de la betterave sucrière », qui vise à consolider et poursuivre l'acquisition de connaissances scientifiques et l'opérationnalisation des solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques de synthèse pour protéger la betterave à sucre de la jaunisse pour un total de 400 000 € en AE et de 120 000 € en CP ;
- La coordination de l'axe « Recherche, Innovation et Expérimentation » du plan de souveraineté « fruits et légumes » par le CTIFL pour 487 841 € en AE et 146 352 € en CP ;
- L'action transversale RNEST (Réseau National d'Expertise Scientifique et Technique sur les sols) portée par l'ACTA pour un montant de 112 950 € en AE et 33 885 € en CP.

Au titre des dispositifs engagés les années antérieures à 2024, il a été payé un total de 17 427 259 € en CP :

- 10 711 753 € au titre des soldes des programmes annuels et des programmes inter-instituts ;

- 412 083 € pour le solde d'actions d'accompagnement ;
- 6 303 423 € au titre des seconds versements et des soldes d'appels à projets.

## ACTION

### 02 – Fonction support

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Fonction support		500 000 100 135	<b>500 000</b> <b>100 135</b>		500 000 72 430	<b>500 000</b> <b>72 430</b>

Le montant indiqué en AE de 100 135 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré de 254,30 € correspondant aux retraits d'engagements sur années antérieures effectués lors de l'instruction de soldes des projets financés. En application de l'article 160 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et de la partie 8 du recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État, le montant de ces retraits a été rendu indisponible.

La consommation effective en AE est de 100 389 € et de 72 430 € en CP.

**Les ressources disponibles sur l'action 02 ont été de 500 000 € en AE et de 500 000 € en CP.**

La sous-exécution est de 399 865 € en AE et de 427 570 € en CP soit un taux de consommation respectif de 20 % en AE et de 15 % en CP.

Le reliquat en AE et en CP correspond au retard pris dans la refonte du logiciel Darwin.

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	500 000	47 916	500 000	20 725
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000	47 916	500 000	20 725
Titre 6 : Dépenses d'intervention		52 219		51 706
Transferts aux autres collectivités		52 219		51 706
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>100 135</b>	<b>500 000</b>	<b>72 430</b>

La gestion de la fonction support du programme 776 est réalisée par la DGER.

L'exécution de 100 389 € en AE et de 72 430 € en CP couvre :

- les frais d'organisation de séminaires techniques dans le champ du développement agricole et rural : 58 252 € en AE et 54 733 € en CP ;

- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural des instituts et des appels à projets pour 333 € en AE et en CP : organisation de réunions techniques, frais de déplacements des personnels DGER et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) ;
- les dépenses de fonctionnement et de maintenance des systèmes d'information supports à la mise en œuvre du PNDAR : 3 012 € en AE et 11 972 € en CP ;
- les dépenses de formations ou d'études dans le champ du développement agricole et rural permettant une amélioration des missions menées dans le cadre du programme : 38 792 € en AE et 5 392 € en CP.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>29 178 944</b>	<b>26 935 518</b>	<b>18 400 000</b>	<b>15 640 000</b>	<b>37 310 254</b>	<b>20 598 905</b>
Transferts	29 178 944	26 935 518	18 400 000	15 640 000	37 310 254	20 598 905
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>	<b>65 350</b>	<b>60 270</b>			<b>52 219</b>	<b>270 731</b>
Subventions pour charges de service public						106 982
Transferts	65 350	60 270			52 219	163 749
<b>Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)</b>	<b>5 104 479</b>	<b>5 317 321</b>	<b>5 347 498</b>	<b>5 347 498</b>	<b>5 161 196</b>	<b>5 150 180</b>
Transferts	5 104 479	5 317 321	5 347 498	5 347 498	5 161 196	5 150 180
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>						<b>75 000</b>
Transferts						75 000
<b>Total</b>	<b>34 348 773</b>	<b>32 313 109</b>	<b>23 747 498</b>	<b>20 987 498</b>	<b>42 523 669</b>	<b>26 094 816</b>
Total des subventions pour charges de service public						106 982
Total des transferts	34 348 773	32 313 109	23 747 498	20 987 498	42 523 669	25 987 834

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

En gestion 2024, les transferts aux opérateurs ont été les suivants :

- **FranceAgriMer** : 37 310 254 € en AE et 20 598 905 € en CP

Dans le cadre du PNDAR 2022-2027, FranceAgrimer (FAM) a été chargé de la mise en œuvre des trois appels à projets nationaux AAP « Connaissances », « Co-Innovation » et « Démultiplication ».

La dotation pour ces appels à projet a été portée à 31 604 902 € en AE ce qui a permis de subventionner 56 projets déposés aux appels à projet 2024, ainsi que 15 projets sur listes complémentaires des appels à projet 2023. Un montant en CP de 15 580 553 € a été versé.

FranceAgriMer s'est également vu confier les appels à projets du projet commissionné Vitilience pour un montant de 4 880 000 € en AE (4 148 000 € en CP).

Enfin, un montant de 900 000 € en AE et de 870 352 € en CP est venu compléter la dotation 2024 de FranceAgriMer au titre de l'appel à propositions pour le plan de « Lutte contre le dépérissement du vignoble » qui vise à lutter contre les différents facteurs qui interviennent dans le dépérissement du vignoble.

Le montant réalisé en AE de 37 310 254 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré d'un montant 74 648 € correspondant aux retraits sur engagements antérieurs réalisés lors de l'instruction de soldes.

- **INRAE** : 106 982 € en CP

Le montant corrigé des REJB est de 149 656,90 € ou 134 151,60 € réflexions déduites. Par ailleurs, il y a eu une erreur d'imputation, ces montants correspondants à des transferts et non à de la SCSP.

Cela correspond à des actions de diffusion des connaissances portées par INRAE, notamment par l'organisation de séminaires techniques, ainsi qu'au versement de soldes de projets d'années antérieures relatifs aux actions du domaine de la « semences et sélection végétales ».

- **ACTA** : 5 161 196 € en AE et 5 150 180 € en CP

La programmation 2022-2027 du PNDAR a vu l'émergence, en 2022, de programmes pluriannuels inter-instituts avec pour objectif de traiter en inter-filières les problématiques qui le nécessitent. Ces programmes inter-instituts prennent le relai des actions thématiques transversales (ATT) de la programmation précédente, qui avaient permis de tester cette modalité inter-instituts.

En complément de son programme pluriannuel de recherche et de développement agricole et rural engagé en 2024 à hauteur de 1 819 523 € en AE et 1 455 618 € en CP, l'ACTA a mis en œuvre deux programmes inter-instituts pour :

- la « Mobilisation du levier numérique pour soutenir la conception, le pilotage, le déploiement et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants » ;
- les « Synergies pour la production et le transfert de références entre les modes de production Bio et non Bio ».

Le financement de ces dispositifs ainsi que les seconds versements et les soldes de programmes et projets engagés les années antérieures s'est élevé à 3 048 723 € en AE et à 3 526 840 € en CP.

L'ACTA a aussi porté, en 2024, l'action transversale RNEST (Réseau National d'Expertise Scientifique et Technique sur les sols) pour un montant de 112 950 € en AE et 33 885 € en CP.

Au titre de la prolongation de l'animation des réseaux mixtes technologiques, l'ACTA, en tant que chef de file de 3 RMT agréés, a reçu une subvention de 180 000 € en AE et de 54 000 € en CP.

Par ailleurs, la maintenance et l'animation de la plateforme R&D AGRI a fait l'objet d'un financement à hauteur de de 79 837 € en CP.

*Le montant réalisé en AE de 5 161 196 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré d'un montant 188 045 € correspondant aux retraits sur engagements antérieurs réalisés lors de l'instruction de soldes de programmes annuels, d'actions d'accompagnement et de projets.*

**Écoles d'enseignement agricole et vétérinaire** : 75 000 € en CP

L'institut Agro est porteur du projet 2021 Glycos'EPA « Accompagnement des établissements d'enseignement agricole vers la sortie du glyphosate » qui vise à répondre à une des priorités du Plan Enseigner à produire autrement (EPA2), et accompagner la sortie du glyphosate des exploitations de l'enseignement agricole.

Le transfert de 75 k€ en CP correspond au second versement suite à la remise des justificatifs techniques et financiers qui ont été produits en 2024.